

N/REF : 18/01/2024 10H31 C:262735 I:34988
V/REF : OSTW11378
V/Email reçu le Jeudi 18/01/2024 a 10H31

FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS

IMMEUBLE : COPRO CLAIRVAL
41 RUE DE NEW YORK
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 11 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 41 RUE DE NEW YORK - GAINÉ VIDE ORDURES
SUR PLACE MR VIARD 06 52 62 59 35

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE DESINFECTION COMPLETE EN VUE D'UNE CONDAMNATION
DE LA GAINÉ VO
PREVOIR UN AFFICHAGE POUR PREVENIR LES OCCUPANTS POUR QU'ILS N'UTILISENT
PLUS CELLE CI SUITE A NOTRE PASSAGE CAR ELLE SERA FERMÉE DEFINITIVEMENT
APRES

Donneur d'ordre : M. J. GRENIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 10,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	389,18

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN